

# actu **vérités**

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE VERNIER

## Des amendes pour lutter contre les ordures sauvages

*Alors que la commune de Vernier s'est beaucoup investie afin d'améliorer les taux de récupération de divers déchets, il a été constaté que certains individus déposent leurs ordures n'importe où. Ainsi, après avoir misé pendant dix ans sur l'information, il a été décidé de sanctionner les incivilités en question. Une cinquantaine de personnes ont d'ores et déjà été amendées. Notre dossier.*



Edité par l'Administration  
municipale

Comité de rédaction :

M. Georges ZUFFEREY  
M. Jean-Claude STEVAN  
Mme Annette GIRARDOT  
Mme Malory MEX  
M. Serge GUERTCHAKOFF

Pour tout contact :

Tél. 022 306 06 22

Fax 022 306 06 21

e-mail:

[culture-information@vernier.ch](mailto:culture-information@vernier.ch)

Mairie de Vernier

CP 520 - 1214 Vernier

tél. 022 306 06 06

Fax 022 303 06 60

Site Internet : [www.vernier.ch](http://www.vernier.ch)

Prochain numéro:

Délai rédactionnel au 7 février

Parution semaine du 2 mars

Journal tiré à  
16'300 exemplaires.

Imprimé par SRO-KUNDIG,  
sur papier couché mat 115 gr.

## Sommaire



© LDD

### Des amendes pour lutter contre les ordures sauvages

P. 3

Les incivilités se sont multipliées. Certains ne se donnent plus la peine d'aller déposer leurs sacs d'ordures dans le local réservé à cet effet.



© Magali Girardin

### Conseil municipal

P. 6

L'Acquisition de la Ferme du Lignon était au coeur des débats lors de la dernière séance plénière de l'année 2005.



© LDD

### Rectangle d'or

P. 10

Le 20 décembre dernier, le Conseil municipal a décidé d'adhérer au groupement local de coopération transfrontalière.



© Eric Jakob

### Téléthon 2005

P. 13

Les diverses animations organisées les 2 et 3 décembre à Vernier-Place et au Lignon ont permis de récolter plus de CHF 17'000.-



© LDD

### Echo des clubs d'aînés

P. 24

La fin de l'année est toujours l'occasion de diverses célébrations et de rencontres avec les enfants des écoles voisines.

# Des amendes pour lutter contre les ordures sauvages

**V**oici une année déjà que les habitants de la cité des Avanchets n'en peuvent plus. Les incivilités se sont multipliées. Certains ne se donnent plus la peine d'aller déposer leurs sacs d'ordures dans le local réservé à cet effet, disposé en bas de chaque allée. Ils les laissent dehors devant les containers réservés au verre, papier, PET et déchets organiques. Ou même pire, il arrive que des ordures soient retrouvées dans le container réservé aux déchets organiques et servant à fabriquer ensuite du compost. Ce problème existe également dans le quartier de Châtelaine. Des gens balancent leurs sacs devant l'école, juste avant l'arrêt de bus. Puis les corbeaux viennent les trouver pour y rechercher à manger et le contenu des sacs se répand sur la chaussée.

## Amende de 80 francs

Interpellée par les habitants, la commune ne pouvait rester les bras croisés. Sous l'impulsion de Thierry Apothéloz, Conseiller administratif, le service communal de la récupération et la police municipale tournent ensemble dans toute la commune, afin d'amender ceux qui ne jouent pas le jeu. Les amendes sont infligées par des agents assermentés. Elles s'élèvent à 50 francs par sac à ordures, auquel s'ajoute une taxe de 30 francs, soit au total 80 francs. «Une cinquantaine d'amendes ont d'ores et déjà été infligées à ce jour», témoigne Djamal Bourras, responsable du service de la récupération. «Le but n'est pas d'avoir de nouvelles recettes, c'est que les

gens réagissent enfin et de retrouver une commune propre !»

Dès cette année, les agents vont tourner dans tous les quartiers. On ne peut néanmoins pas parler de sévérité exagérée puisque la commune fournit un gros effort, afin d'effectuer un maximum de levées. Rappelons qu'à Vernier, il y a trois tournées par semaine pour les ordures ménagères, idem pour le papier et le PET. «En ayant multiplié les levées, nous voulons éviter de devenir une cité containers. Cela nous permet de ne pas avoir à rajouter encore plus de containers et cela devrait permettre d'avoir une

commune propre», témoigne le responsable.

## Aussi des problèmes avec les encombrants

La commune se bat également contre les gens qui ne respectent pas les jours pour la levée des déchets encombrants (une fois par mois) et pour la ferraille (également une fois par mois). Les agents municipaux vont aussi intervenir pour tenter de limiter ces incivilités. Elle peut compter sur l'appui des concierges. Désormais soit la personne se charge elle-même d'évacuer gratuitement ses déchets



encombrants en les amenant à la déchetterie cantonale du Nant-de-Châtillon (ouverte tous les jours : LU-VE: 14h30-19h30 et SA-DI de 9h30 à 17h), soit elle sera amendée. D'autant que la commune autorise les gens à sortir les encombrants la veille au soir et non à partir de 06h du matin le jour de la levée, comme en Ville de Genève. «Il vaut la peine de discuter avec son concierge car ce dernier dispose fréquemment d'un local où il peut stocker des déchets encombrants».

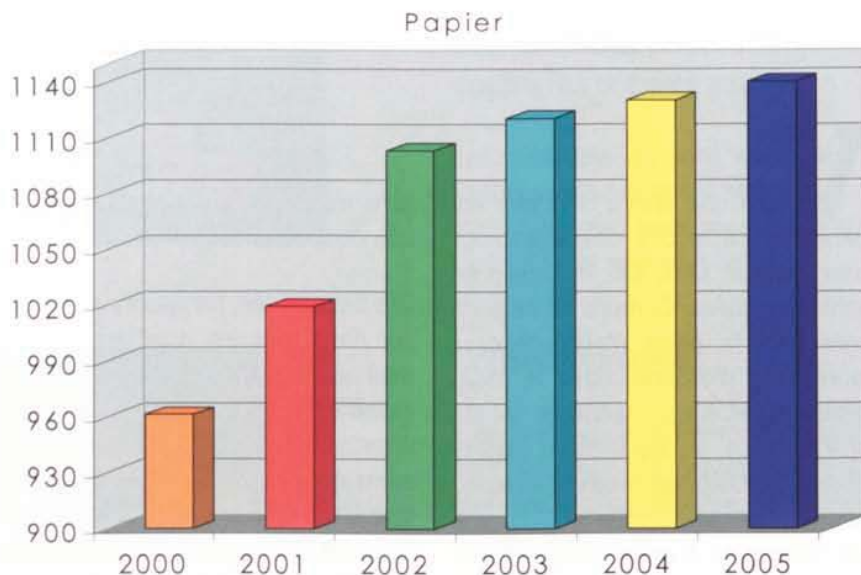
**Gros effort d'information**

La commune continuera de faire de gros efforts en matière d'information à la fois via notre mensuel Actualités Vernier, via des flyers et le «guide déchets ménagers» distribué chaque année. Chaque nouvel arrivant reçoit une enveloppe avec un courrier du Service communal de la récupération dans lequel il est invité à «consommer juste et trier utile». Pour ce faire, il reçoit aussi ce guide d'une vingtaine de pages contenant le calendrier des levées ou encore l'emplacement des bennes de récupération avec le détail des containers s'y trouvant. Des informations qui se retrouvent aussi sur le site [www.vernier.ch](http://www.vernier.ch).

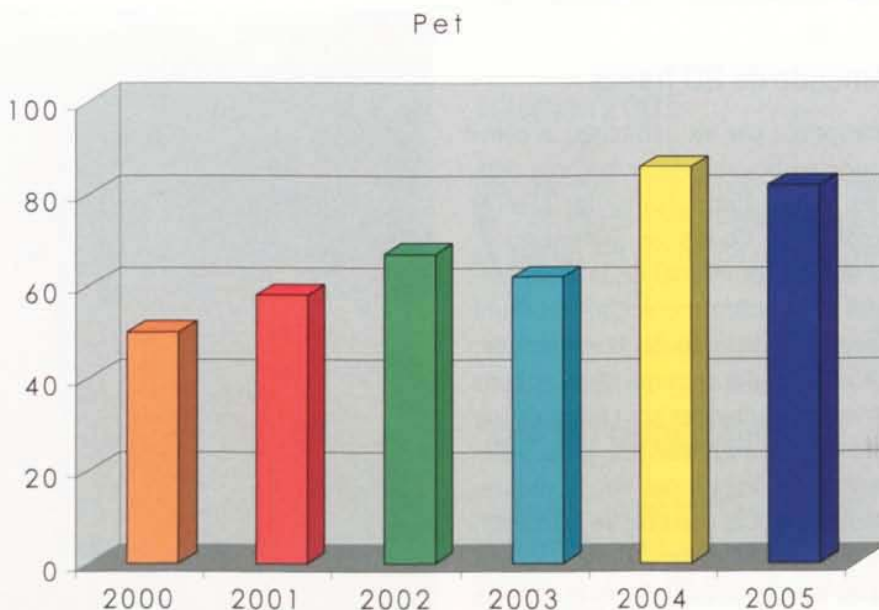
Les campagnes d'informations menées dans les écoles sur la valorisation des déchets vont bien entendu se poursuivre. Cela a l'avantage de toucher les parents, y compris les requérants d'asile.

Rappelons que tout ce qui est trouvé sur la voie publique est récupéré et trié par la petite équipe du Service de la récupération. Le reste, et notamment la levée des ordures ménagères, est confiée à des privés. Vernier impose le ramassage porte-à-porte. Cela signifie que les régies ont l'obligation d'acheter et d'entretenir les containers nécessaires, soit pour les déchets ménagers, le verre, le PET, le papier et les déchets organiques. Puis

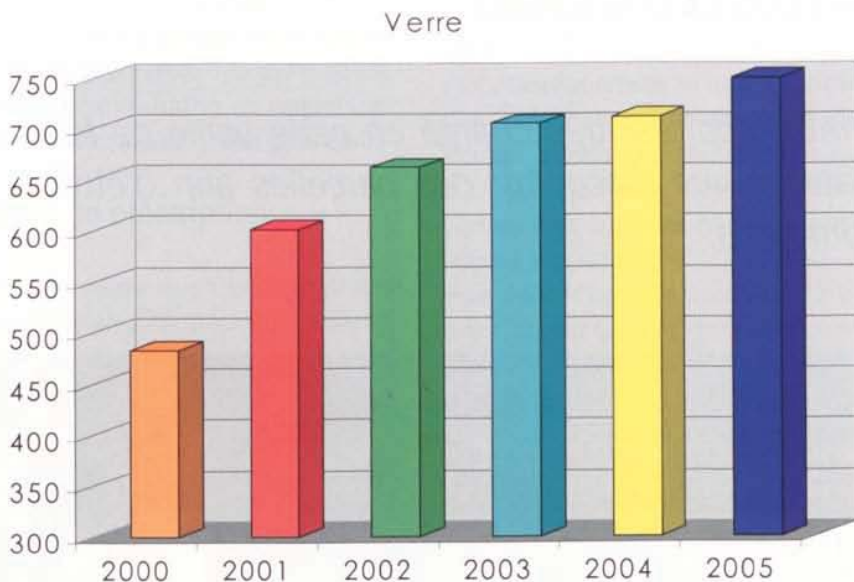
La récupération des déchets valorisables a bien augmenté depuis cinq ans. Pour exemple, le papier :



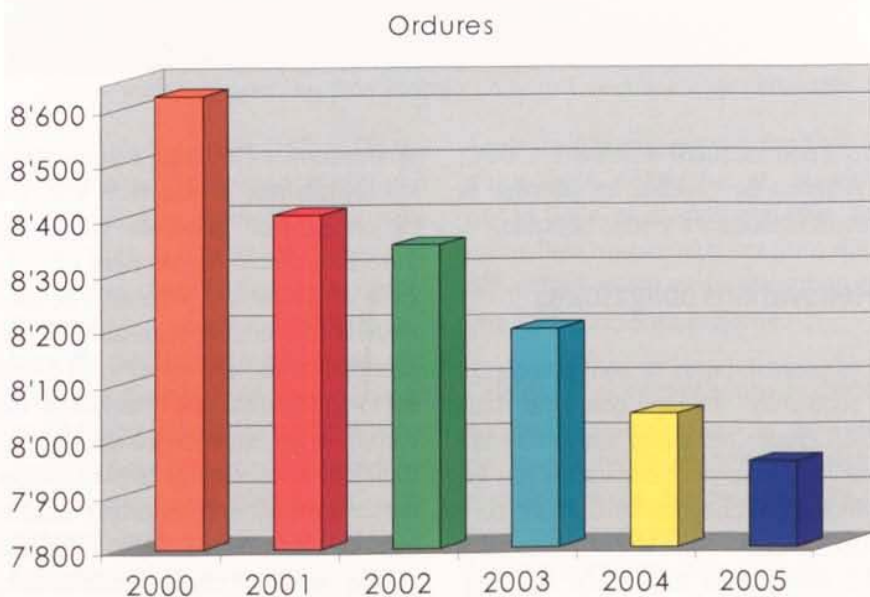
De même pour le Pet, malgré une très légère diminution l'année dernière



L'augmentation de la récupération du verre est importante, passant de 483 tonnes en 2000 à 750 tonnes l'an passé :



Le tonnage des ordures est en constante diminution, preuve que de plus en plus de déchets sont valorisés



la commune se charge de leur évacuation.

«Quand nous aurons équipés tous les immeubles de Vernier, nous passerons aux ensembles de villas pour y organiser des sites de récupération», informe le responsable. Le Conseil administratif souhaite que les places de tri actuelles soient également améliorées avec la pose de bennes enterrées.

Serge Guertchakoff

## Récup'



### Déchets encombrants

Mardis 7 février et 7 mars 2006

### Déchets métalliques

Jeudis 9 février et 9 mars 2006

### Déchets valorisés

Dans les immeubles équipés du système de containers différenciés

PET : lundi, mercredi, vendredi

PAPIER : lundi, mercredi, vendredi

VERRE : jeudi

ORGANIQUES : mardi

■ Renseignements :

Centre d'entretien de Vernier,

tél. 022 306 07 00.

Conseil municipal > séance du 20 décembre 2005

## Le prix de la construction

*L'ordre du jour du Conseil municipal est très chargé en cette veille de fêtes. Au menu : de chauds débats en vue d'acquérir des parcelles afin d'étoffer le parc immobilier de la commune.*

Animés. Les débats le sont parfois. Trop. Voilà pourquoi, en début de séance, le président Pierre Ronget donne lecture d'un courrier d'une élue socialiste qui demande à toutes et à tous de faire preuve d'un peu de retenue au niveau du vocabulaire. Exit les noms d'oiseau, du respect, s'il vous plaît. Même en cas de désaccord. Le message passe. Même si certains points de l'ordre du jour vont être âprement discutés et négociés. Le projet de délibération (DM 255 – 05.12) concernant l'acquisition de la parcelle No 2338 et de la Ferme du Lignon fait l'objet d'un long et vif débat. Qui n'est toutefois pas nouveau. Le 22 juin 2004, à l'unanimité, le Conseil municipal invitait le Conseil administratif à « étudier la possibilité d'acquérir le lieu-dit *la Ferme du Lignon* afin de centraliser le Jardin Robinson, un centre social, un local pour les jeunes, une ludothèque et une bibliothèque. »

Cinq mois plus tard, le CM relançait la machine en invitant « le CA dans un délai de trois mois à se renseigner sur les possibilités d'acquisition et de modification d'affectation de la ferme ». Ce soir, les signataires de la délibération (démocrates-chrétiens, radicaux, socialistes et verts) souhaitent que l'on passe à la vitesse supérieure et qu'on se décide enfin. Concrètement, les élus demandent à l'exécutif communal d'ouvrir un crédit extraordinaire de quelque 1,7 mil-



*L'acquisition du lieu-dit «la Ferme du Lignon» était au coeur des débats*

lions pour acquérir la parcelle. L'UDC, l'Alliance de gauche, les libéraux et les indépendants y sont opposés.

### Rénovations obligatoires

Les contestataires ne sont pas contre l'acquisition en tant que telle mais bien contre les coûts supplémentaires inévitablement engendrés par les rénovations obligatoires. Celles-ci sont assez élevées puisque l'on parle de... 10 millions de francs. Ce qui augmenterait sérieusement la facture initiale. Les opposants demandent donc, avant de voter le crédit, que l'on puisse connaître le montant exact des

rénovations. « Trop tard, argumentent les signataires, il faut faire vite. Le risque est trop grand de voir cette parcelle achetée par un tiers ».

Pour un élu radical, « autant l'acquérir d'abord et ensuite nous aurons tout le temps de voir et d'aviser ». Le débat est long. Il durera une heure avant de passer, enfin, au vote. Le résultat est toutefois cousu de fil blanc, quatre partis soutiennent le projet contre trois et deux indépendants : 21 oui contre 14 non. A charge, maintenant, au Conseil administratif de concrétiser cet objet.

Trois autres acquisitions de parcelles sont également débattues ce soir.

L'une vise à débloquer un crédit de CHF 150000.— pour la parcelle 2800 située à l'avenue de Châtelaine (DA 258 – 05.12). Le but étant, à terme, de pouvoir aménager et réaliser un projet de traversée de l'avenue concernée. Le Conseil municipal décide toutefois d'envoyer cette délibération administrative en commission des finances pour y voir plus clair.

## Droit de préemption

Dans le même quartier, la commune souhaite acquérir deux autres parcelles afin de réaliser dans un avenir plus ou moins proche le Plan localisé de quartier, entre l'avenue Henri-Golay, le chemin du Croissant et la rue Jean-Simonet.

Dans ce sens, Vernier peut décider d'exercer son droit de préemption et voter les crédits correspondants (un peu plus de deux millions) pour les parcelles 2300 fe 20 (DA 259 – 05.12) et 448 fe 20. (260 – 05.12). A la majorité, les élus municipaux acceptent ces deux délibérations, ce

qui implique l'obligation d'exécution ainsi que les publications légales se rapportant au référendum facultatif dans le domaine municipal.

Le dernier point « immobilier » à l'ordre du jour est un projet de motion (M 251 – 05.12) déposé par un élu PDC. Celui souhaiterait que la Fondation des maisons communales de Vernier achète l'immeuble situé au 12, route de Peney. Cette construction est aux enchères et son prix est estimé à quelque CHF 2'740'000.--. Pour l'élu, c'est une bonne opportunité d'autant que cet immeuble comprend dix appartements de six pièces, « ce qui ne court pas les rues sur notre commune ». Malgré l'argumentation du signataire, les opposants sont trop nombreux. Certains estiment d'ailleurs que cet immeuble est un « taudis » et que les coûts de rénovation seront trop élevés. Les conseillers municipaux, en majorité, refusent d'entrer en matière. La motion ne sera même pas prise en considération.

Didier Tischler

## Culture et indépendance

Pour la résolution R 213 – 05.06 relative à la proposition d'adhésion de Vernier à la convention culturelle entre l'Etat, la ville et les communes signataires, sonnait l'heure de vérité. De retour des commissions de la culture et de l'information, ainsi que celle des finances, de l'économie et de l'administration, les commissaires avaient pour mission d'éclairer les nombreuses zones d'ombre qui subsistaient autour de ce projet (voir également *Actualités Vernier* de novembre 2005). Si le travail a été fait, et même bien fait, la nébulosité subsiste. C'est tout du moins ce qu'a estimé la majorité des élus.

Toujours pas convaincus par l'utilité d'une telle démarche et, surtout, par la toute puissance état-ville, les conseillers municipaux ont donc définitivement rejeté cette résolution. A une très écrasante majorité.

Cela étant, si Vernier souhaite garder son indépendance dans le domaine de la culture, la commune n'exclut absolument pas des concertations et des collaborations ponctuelles avec les communes voisines. La porte n'est donc pas totalement fermée.

D.T.

## Municipal en bref

■ Le CM a rejeté la DM 223 – 05.10 intitulée « pour un conseil administratif plus efficient au service de la population ».

■ La résolution (R 241 – 05.11) relative à l'adhésion de Vernier au groupement local de coopération transfrontalière en vue de développer le projet du rectangle d'or a été acceptée.

■ La DA 232 B – 05.12 concernant une dérogation pour les parcelles 4245, FE 26 et 27, route de Peney, a été acceptée.

■ La pétition PE 250 – 05.12 des habitants des Libellules, au sujet de problèmes de bruits, a été envoyée en commission des bâtiments et de l'énergie.

■ Le CM a accepté le renouvellement du cautionnement, pour le renouvellement d'un emprunt arrivant à échéance, en faveur de la Fondation des maisons communales de Vernier (DA 257 – 05.12)

■ La motion M 252 – 05.12 relative à construire en préservant l'environnement et la motion M 253 – 05.12 visant à améliorer la vision du plan pluriannuel des investissements ont été acceptées à l'unanimité.

■ Le postulat PO 254 – 05.12 (réflexion à propos du centre des Tattes) a été accepté.

■ Les conseillers municipaux ont accepté à l'unanimité la résolution R 256 – 05.12 intitulée « Chiens dangereux : pour la restauration des compétences des communes. »

D.T.



## Prochaine séance du Conseil municipal

Mardi 7 mars 2006 à 20h30.

L'ordre du jour, les procès-verbaux des débats du Conseil municipal, ainsi que toutes les décisions prises, peuvent être consultés sur notre site Internet : [www.vernier.ch](http://www.vernier.ch)

### Zoom sur...

#### Alexandre Monod

Conseiller municipal,  
membre du parti de l'UDC

Quelle est votre passion ou hobby ?

« La natation. »

Quel est votre plat préféré ?

« Une bonne côte de boeuf grillé. »

Quel est votre meilleur souvenir  
d'enfance ?

« Un voyage dans les îles. »

Décrivez un de vos rêves pour  
Vernier ?

« Moins de monde et une meilleure  
qualité de vie. »

Quel est votre artiste musical ou  
groupe préféré ?

« Florent Pagny et Johnny Hallyday. »

Quelle est la personnalité, vivante ou  
décédée, qui a été la plus marquante  
pour vous ?

« Je n'ai pas l'esprit groupie, je dirais

donc les femmes qui ont traversé  
ma vie et celle qui est restée. »

Propos recueillis par S.G.



© Magali Girardin



# Conseil administratif > communications

## Finances

La commune a récemment conclu un nouvel emprunt de 4 millions de francs sur 10 ans au taux de 2,4%. Le taux moyen des emprunts est de 3,5%. Globalement sur l'année 2005, c'est une somme de 9 millions qui a servi à reconvertir les 13 millions des emprunts arrivant à échéance. Cela signifie qu'à fin 2005, la dette de la commune a diminué de 4 millions.

## Écoles

Le conseiller d'Etat Charles Beer a écrit au Conseil administratif afin de confirmer le désir du Département de l'Instruction Publique de construire un demi-groupe scolaire à Vernier-Village, c'est-à-dire 8 classes et l'ensemble des locaux annexes et non un quart de groupe scolaire, notamment pour répondre aux besoins relevés par le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP). Par ailleurs, le Département cantonal de l'Aménagement indique avoir fixé le taux de subventionnement des travaux de l'école du Lignon à 34%.

## Stade d'Aïre

La commune recevra une subvention de 50 000 francs pour la pose des terrains synthétiques du stade d'Aïre. Cet argent sera prélevé sur les résultats du Sport-Toto et de la Loterie Romande.

## Temple de Châtelaine

Une proposition de classement du temple de Châtelaine a été formulée par la commission cantonale des monuments et des sites.

## Périmètre Givaudan

Le Conseil administratif a reçu le 15 novembre le directeur général de l'en-



Contrat de quartier du Lignon : la patinoire a été installée le 22 décembre dernier

treprise Givaudan, Christian Salomon, ainsi que son directeur technique, Gérard Gandillon. L'entreprise souhaiterait être associée à l'examen du plan directeur de la commune. Le Maire Georges Zufferey présente la procédure adoptée qui veut que l'étude se fasse premièrement au sein de la commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire avant d'être présentée à la population et aux partenaires. Concernant les risques décrits dans l'ordonnance sur la prévention des accidents majeurs (OPAM), des études ont été menées montrant qu'un accident majeur sur une fuite d'un des produits les plus dangereux utilisés par Givaudan n'aurait pas d'incidence sur le nouveau secteur des 54 villas du chemin des Montagnais ni sur les villas avoisinantes.

Les questions de mobilité et de transports publics ont été également évoquées avec les modifications deman-

dées par la commune pour les lignes de bus desservant le quartier du Canada et l'aménagement de la zone 30 km/h des chemins Vidollets-Greube. Concernant le cadastre du bruit, Givaudan souhaiterait qu'une zone avec un degré de sensibilité III (zone mixte) entoure la zone industrielle de Givaudan et qu'on ne passe pas directement du degré de sensibilité II (zone d'habitations) au degré de sensibilité IV (zone d'activités).

## Contrat de quartier du Lignon

La commune va recevoir deux subventions : l'une de 13 000 francs de la part du Service cantonal du Développement durable, l'autre de 15 000 francs de l'Office fédéral du développement territorial. La patinoire a été mise en fonction le 22 décembre 2005.

Le Conseil administratif confirme l'accord du comité de pilotage du contrat de quartier de mettre à disposition la

cuisine des restaurants scolaires du Lignon pour le projet «Partageons Noël».

### Environnement

Une enquête publique a débuté en ce qui concerne le projet d'enterrement des lignes à haute tension entre la station SIG de la Renfile et celle de la route du Canada.

### Étude d'aménagement

Le Conseil administratif a envoyé un courrier de félicitations au Grand-Saconnex pour la qualité du plan directeur déposé.

### Déplacement du CASS

Le Conseil a pris connaissance du projet de réaménagement du Centre d'action sociale et de santé (CASS) dans les locaux libérés par les anciens locataires du IAC (Immeuble Administratif de Châtelaine). Le projet regroupe les unités de soins des antennes des Avanchets et du Lignon. En l'état actuel des choses, il se monte à

1,9 million de francs, compte non tenu du mobilier supplémentaire et des coûts de réaménagement des antennes des Avanchets et du Lignon. Les travaux du IAC prendraient six à huit mois de réalisation. Le Conseil administratif décide de déposer une délibération administrative pour la séance du Conseil municipal du mois de janvier 2006.

### Maisons communales

La Fondation pour les maisons communales de Vernier (FMCV) informe du renouvellement d'un emprunt de 15 millions de francs pour le mois de novembre 2006 à 2,9% sur dix ans. Une délibération administrative a été votée pour assurer le cautionnement de cet emprunt.

### Circulation

L'enquête publique pour la mise à 60 km/h du tronçon du chemin Philibert-de-Sauvage entre le chemin de l'Étang et la route de Vernier est achevée. Le Conseil administratif a donné son

accord à cette mesure.

### Ikea

La société Jérôme a écrit afin que la commune s'assure que les conditions fixées par le Conseil municipal soient bien respectées avant l'octroi du droit de superficie.

### Votations

Le service cantonal des votations a transmis à la mairie la liste des étrangers appelés à voter en matière communale. Pour Vernier, il s'agit de quelque 8000 personnes.

### Quartier des Libellules

Une personne effectuant son service civil, en lieu et place du service militaire, a été engagée par la commune pour une durée de six mois avec la proposition qu'il puisse collaborer avec les concierges et travailleurs sociaux hors mur.

## «Rectangle d'or» projet transfrontalier : où en sommes-nous ?

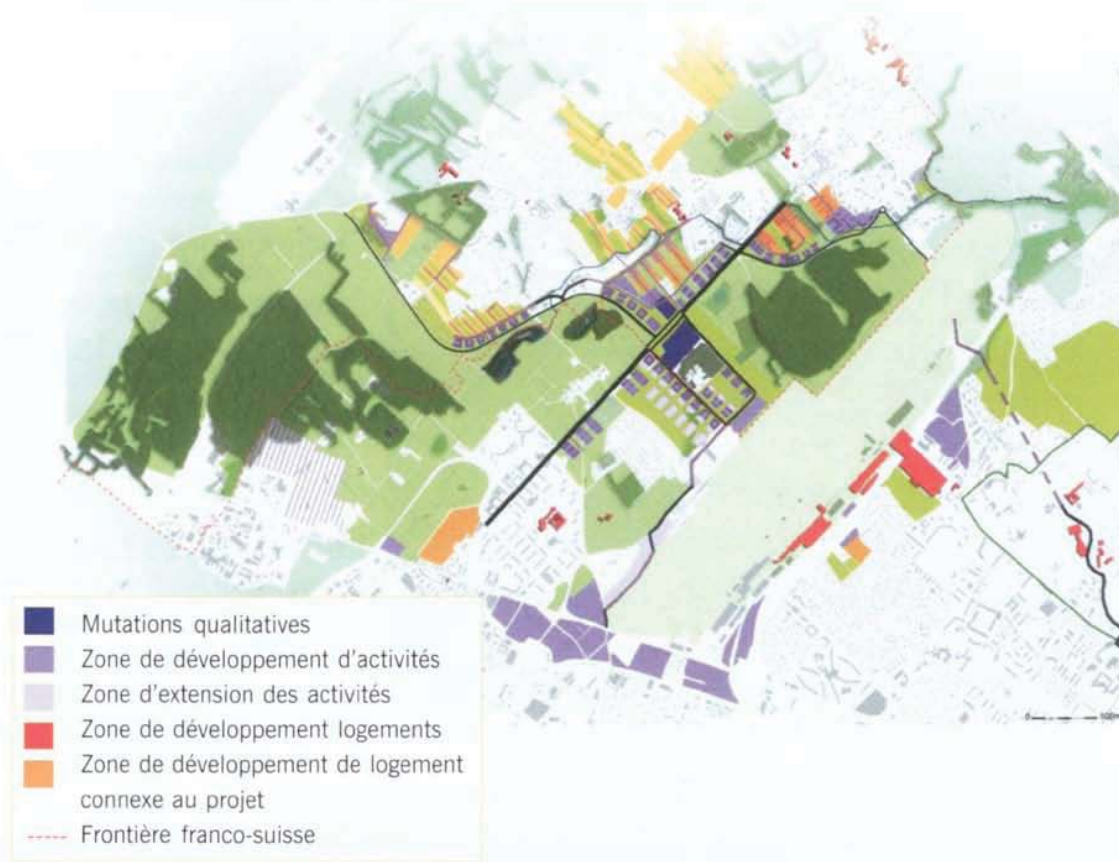
Comme nous avons eu l'occasion de le rappeler, le « Rectangle d'or » constitue un programme d'activité économique au service d'un projet collectif d'une région, programme qui est toutefois confronté à de nombreux obstacles en raison notamment des différences culturelles et institutionnelles des partenaires concernés, à savoir le canton de Genève d'une part et le Pays de Gex d'autre part.

Lors de sa séance du 6 avril 2004, le Conseil municipal avait approuvé la

participation de la Commune de Vernier au capital de la société d'économie mixte locale (SEML), organisme qui devait étudier et gérer la mise en place du développement du Rectangle d'or avec la participation de sociétés privées. Le comité de pilotage a cependant renoncé à la création de la SEML en raison du fait que cette forme de société intégrait des intérêts privés dans le domaine de l'urbanisme lequel relève de l'exclusive compétence des collectivités publiques.

L'accord de Karlsruhe du 26 janvier 1996, conclu entre la France, l'Allemagne, le Luxembourg et la Suisse (au nom de quelques cantons), dont l'objet est notamment de faciliter et de promouvoir la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et les organismes publics locaux des partenaires, a été étendu à la région Rhône-Alpes et au canton de Genève le 1er juillet 2004. Cet accord préconise et formalise, entre autres, un mode de gestion des territoires transfrontaliers au moyen d'un outil

## Un choix concerté



appelé groupement local de coopération transfrontalière (GLCT). Cet accord offre donc une alternative à la SEML dont certains partenaires se méfiaient qu'elle les marginalise ou craignaient qu'elle se substitue à eux dans le processus décisionnel.

Le GLCT en formation qui sera chargé de la gestion du projet, est un groupement composé uniquement de pouvoirs publics, comptant des représentants de la Communauté des communes du pays de Gex (CCPG), des communes françaises voisines (Ferney-Voltaire, Prévessin-Moëns et Ornex), de l'Etat de Genève et des quatre communes suisses originelles (Bellevue, Grand-Saconnex, Vernier et Meyrin).

La grande différence avec le comité de pilotage actuel, c'est d'abord que le GLCT a une personnalité juridique, un

nombre de partenaires beaucoup plus restreint et une règle décisionnelle pour la menée du projet.

### Les projets seront soumis à l'approbation des collectivités

Cependant, il est important de relever que le GLCT ne peut se substituer aux communes, ni aux Etats, dans les décisions afférentes à la gestion ou la planification du territoire découlant de leurs compétences respectives. Le GLCT reste un groupement maître d'oeuvre d'un projet qui sera soumis à l'approbation des collectivités locales concernées. Ensuite seulement, se reposera la question de l'opportunité de créer une SEML pour la réalisation d'un élément bien déterminé. Sur le plan financier, il y a lieu de relever que si la SEML nécessitait un engagement par l'intermédiaire d'une participation au capital de la société, le GLCT implique un financement de

fonctionnement qui sera pris en charge à raison de 50% par l'Etat de Genève et de 50% par la Communauté de communes du Pays de Gex. La commune n'assumera, en l'état, aucune charge financière.

Lors de sa séance du 20 décembre 2005, le Conseil municipal de Vernier a décidé d'adhérer au Groupement local de coopération transfrontalière, même si l'emprise du projet de « Rectangle d'Or » est en dehors de son périmètre, afin de pouvoir suivre et participer au développement du projet avec une attention particulière sur les nuisances qui pourraient en résulter. Ainsi, la commune de Vernier, représentée par Georges Zufferey, maire, pourra poursuivre son engagement dans ce projet afin de défendre, dans toute la mesure du possible, la qualité de vie de la population verniolane.

# Fête de la musique

## les 17 et 18 juin 2006

Pour la troisième année consécutive, la Commune de Vernier organise la Fête de la musique dans ses différents quartiers.

Cette fête donnera l'occasion à tout un chacun de faire partager ses talents musicaux.

Si vous êtes musicien amateur, étudiant, professionnel,

Si vous faites partie d'un groupe, d'un chœur, d'une fanfare ou de tout autre ensemble, classique, musique du monde, rock, jazz, électro, hip-hop, etc.

**Inscrivez-vous pour participer à cet événement.**

Renseignements : Association Vernier sur Rock, tél. 022 341 41 63

Service de la culture et de l'information, tél. 022 306 07 80

Renvoyez le bulletin de participation ci-dessous **jusqu'au 15 mars 2006**, à :

Association Vernier sur Rock - Chemin du Bois-des-Frères 51A - 1219 Le Lignon

ou par fax au 022 341 41 19

### Demande de participation à la Fête de la musique 2006 à Vernier

Style de musique : .....

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

E-mail : .....

Si formation

Nom de la formation : .....

Nombre de personnes : .....

# Le Téléthon 2005 : un succès

Pour la troisième année consécutive, les 2 et 3 décembre dernier, le service des Sports, l'Etoile Sportive Féminine de Vernier et le Club Subaquatique de Vernier ont préparé avec entrain cette journée.

A l'école de Vernier-Place diverses animations ont eu lieu. Les groupes suivants ont animé de façon très chaleureuse cette manifestation :

la Fanfare municipale de Vernier; La Voix des Anges; FTB et Red Baron (deux orchestres de rock); l'Etoile Sportive Féminine de Vernier pour sa démonstration de gymnastique enfantine et jeunes gymnastes; l'Atelier Danse Vernier et AfriCarouge.



Un repas de soutien a réuni tous les participants à Vernier-Place



Parmi les activités proposées : des baptêmes de plongée

© Eric Jakob

D'autres actions :

- repas de soutien préparé par l'Association des Cuisiniers du canton de Genève et servi par les membres de l'Etoile sportive de Vernier
- pâtisseries préparées par les mem-

bres de l'Etoile Sportive Féminine de Vernier

- cocktails
- saucisses et brochettes grillées, vendues à la Piscine du Lignon.
- vente de peluches

Les activités aquatiques ont eu un grand succès :

- baptêmes de plongée organisés par le Club Subaquatique de Vernier et HandiPlongée
- natation

Le Minigolf était également ouvert et quelques personnes ont utilisé son parcours.

Toutes ces animations et activités ont rencontré un grand succès.

Nous tenons ici à remercier chaleureusement toutes les personnes, sponsors, donateurs, groupes qui ont participé bénévolement à ce Téléthon 2005. Nous sommes conscients que c'est grâce à eux tous que le bénéfice d'un peu plus de CHF 17.000.— a pu être versé au Téléthon Genève.

**UN GRAND MERCI!**

# La bibliothèque des Avanchets a fêté ses 20 ans

Grâce à vous tous, la fête fut très belle...

Merci aux enfants pour leurs magnifiques dessins de la bibliothèque de leurs rêves.. En voici une petite sélection :



## L'heure du conte

Bibliothèque des Avanchets  
mercredi 15 février à 14h

Bibliothèque de Châtelaine  
mercredi 15 février à 16h

Bibliothèque de Vernier,  
mercredis 8 et 15 février à 10h

## Loisirs : les associations signent une convention avec la Commune

*Les maisons de quartier, maisons de jeunes et jardins Robinson établis sur le territoire communal reçoivent depuis leur création une subvention de fonctionnement de la part de la Commune. Ce soutien financier inscrit chaque année au budget municipal ne possédait pas de cadre qui précise les droits et les devoirs de chaque partie. C'est maintenant chose faite...*

Thierry Apothéloz, Conseiller administratif en charge de la question sociale, convoquait en avril 2004 le secrétariat général de la Fondation pour l'animation socio-culturelle (FAS'e) et sa présidente, la Fédération des centres de loisirs et de rencontres, les comités ainsi que les équipes d'animation des associations suivantes :

- Jardin Robinson de Balaxert
- Jardin Robinson du Lignon
- Maison de quartier d'Aire-Le Lignon
- Maison de quartier des Avanchets
- Maison de quartier de Vernier-Village
- Eclipse
- ABARC
- Vernier sur Rock

L'ordre du jour portait sur un projet de convention à établir entre la Commune de Vernier et chacune de ces associations. Il s'agissait en fait du point de départ d'une troisième étape dans une démarche globale voulue par le Conseil d'Etat genevois :

- 1<sup>ère</sup> étape : convention entre l'Etat de Genève (DIP) et la FAS'e; ce texte a été signé au printemps 2004 ;
- 2<sup>ème</sup> étape : convention entre la FAS'e et chaque commune qui abrite sur son territoire un centre (maison de

quartier, maison de jeunes, Jardin Robinson) ; la FAS'e et la Commune de Vernier l'ont signée en septembre 2004 ;

- 3<sup>ème</sup> étape : convention entre commune et centres, celle qui nous intéresse ici.

Cette troisième étape avait pour but de présenter les objectifs généraux que la Commune entendait poursuivre en subventionnant les centres. Ces derniers étaient invités à décliner leurs propres objectifs en fonction des lignes directrices communales. Denis Volery, responsable du service

de l'action sociale et des solidarités, était mandaté par Thierry Apothéloz pour travailler avec chaque centre, afin d'ajuster les objectifs de l'ensemble des partenaires concernés.

Le 24 octobre 2005, soit un an et demi après le lancement de l'opération, une séance officielle de signatures réunissait tous les partenaires, mettant un point final à ce projet, à la satisfaction de tous. Ces conventions permettent ainsi de clarifier les engagements de chaque partie pour un meilleur service à la population verniolane dans le secteur des loisirs.



Ana Roch, présidente de l'Eclipse; Katia Merlino, présidente de la Fédération des centres de loisirs et de rencontres; Geneviève Mottet-Durand, présidente de la FAS'e et Thierry Apothéloz, Conseiller administratif

# Un événement dans le quartier des Avanchets

La commune de Vernier va accueillir les quatrième «**assises de l'intégration**» le **samedi 18 mars 2006**. L'événement se déroulera à la salle de réunion de l'école d'Avanchet-Salève.

Après la ville de Genève en 2003 pour les premières assises, Meyrin en 2004 pour les deuxièmes et Onex l'an dernier, la Commune de Vernier a l'honneur d'accueillir cette quatrième édition.

Nous pouvons déjà donner l'essentiel du programme :

- après l'accueil officiel des autorités communales vers 9 heures, la matinée sera consacrée à des discussions en cinq thèmes : le logement, la

santé, l'emploi et la formation, autant de domaines mis en regard avec l'intégration des étrangers; un 5<sup>ème</sup> groupe débattrà sur un sujet plus spécifiquement verniolan : en quoi la Commune de Vernier peut-elle aider les habitants à mieux vivre avec leurs différences dans leurs quartiers respectifs ?

- l'après-midi se partagera entre le rapport en plénière des ateliers du matin et la partie plus officielle des assises avec les élections de quatre représentants des communautés étrangères dans la commission consultative auprès du Conseil d'Etat;

- une soirée festive mettra un point final à la journée.

Nous invitons toutes les personnes intéressées par le sujet de l'intégration à participer à une réunion de préparation des assises du 18 mars le

**Mardi 7 février 2006 à 20 heures au Centre de quartier d'Avanchet**

(à l'intérieur du centre commercial d'Avanchet).



Le Centre aéré : un lieu d'intégration pour tous les enfants

## Du tonus en hiver pour nos aînés

Passer un hiver harmonieux, c'est aussi rester en pleine forme en fortifiant votre organisme.

Privilégiez donc

- Les protéines (produits laitiers, viande, poisson, œuf) pour préserver la force musculaire
- Les vitamines (fruits, légumes, tels quels ou en jus)
- Les boissons pour réduire le risque de déshydratation et de constipation

Buvez du «lait de poule» (2dl/jour) Fortifiant ancestral à base de protéines et de vitamines essentielles: 1 dl de lait froid, 1 œuf bien frais, 2 cuillères à soupe de lait en poudre. Mélanger ces ingrédients au fouet. Ajouter un arôme au choix Servir sans attendre.



# Action Impôts 2006

*Le service de l'action sociale et des solidarités de la commune met à nouveau à votre disposition trois permanences pour le remplissage des déclarations, en collaboration avec les Centres d'action sociale et de santé (CASS).*

Ces permanences s'adressent aux personnes

- domiciliées sur la commune
- qui ne peuvent pas remplir leur déclaration elles-mêmes
- qui ont une déclaration simple (pas de bien immobilier)
- avec des revenus modestes qui ne leur permettent pas de s'adresser à un fiduciaire.

**Une participation financière de CHF 20.- est demandée.**

Les trois permanences sont :

- Centre social du Lignon  
av. du Lignon 78 - 1219 Le Lignon  
Tél : 022 420 35 00
- Centre social de Châtelaïne  
ch. de l'Etang 4 - 1219 Châtelaïne  
Tél : 022 420 34 00.
- Centre social des Avanchets  
Rue du Grand-Bay 18  
1220 Les Avanchets  
Tél. 022 420 35 50

**Il est indispensable de téléphoner pour prendre rendez-vous dès que vous êtes en possession des justificatifs de vos revenus 2005 ainsi que de votre déclaration. L'action débutera le 14 février 2006.**

## Limite de revenus

Nous ne prendrons en considération que les personnes dont le revenu brut annuel n'excède pas :

- CHF 40'000.- personne seule
- CHF 50'000.- couple et famille monoparentale avec un seul enfant
- + CHF 6'500.- par enfant à charge

L'épargne ne doit pas dépasser globalement :

- CHF 20'000.- personne seule
- CHF 35'000.- couple/famille

**Les contribuables qui dépassent ce cadre de l'action impôts et qui prennent quand même un rendez-vous s'exposent à voir leur déclaration refusée au moment du rendez-vous.**

**Nous vous prions instamment de bien préparer les documents nécessaires pour remplir la déclaration, notamment de prendre avec vous la copie de la déclaration 2004 remplie.**

Nous vous communiquons ci-dessous la liste des documents, concernant l'année 2005, à amener selon votre situation personnelle :

## 1. AVS - AI - OCPA

- attestation rente AVS-AI de l'année
- attestation OCPA
- attestation retraite éventuelle du 2<sup>ème</sup> pilier (caisse de retraite ou de prévoyance)
- attestation éventuelle allocation de logement
- assurance vie éventuelle (contrat)
- carnets d'épargne, comptes bancaires
- cotisations payées à l'assurance maladie
- frais médicaux : décomptes d'assurance maladie, dentiste, lunettes
- certificats médicaux pour régimes, traitements spéciaux
- si emprunt bancaire : décompte

des intérêts versés

- attestation d'un éventuel subside pour la caisse maladie

## 2. SALARIES

- attestation salaire 2005
- attestation chômage, indemnités PCM (2005)
- attestation indemnités pertes de gains
- attestation allocation logement, allocations familiales et pension alimentaire reçue
- attestation aide financière de l'Hospice Général
- carnet d'épargne, comptes bancaires
- cotisations payées à l'assurance maladie
- frais médicaux: décomptes d'assurance maladie, dentiste, lunettes; certificats médicaux pour régimes, traitements spéciaux
- assurance vie (contrat)
- si emprunt bancaire : décompte des intérêts versés
- pension alimentaire versée pour personne à charge
- attestation d'un éventuel subside pour la caisse maladie
- pour les familles monoparentales, quittance de la crèche ou frais de garde (moins de 12 ans / max. CHF 2500.-)

**N.B.** Pour que les sommes d'assistance versées à l'étranger, en faveur de parents ou d'enfants soient prises en compte pour une déduction fiscale, un acte notarié du pays d'origine est nécessaire.

## MARTIN Antonio

Technicien en  
électroménager



**Vente & dépannage  
toutes marques**

Tél. 022 / 797 49 92  
Natel 079 / 638 73 41

## CABINET COMPTABLE

Gérard CORNU

COMPTABILITÉ :  
artisans - indépendants - PME/PMI

Conseils - Secrétariat  
Déclarations d'IMPÔT

61a, chemin des Sellières - AÏRE  
Case postale 75 - 1219 LE LIGNON

Sur rdv : **022 796 37 81** (de 9h à 18h)

## J.P. PERRITAZ S.A.

Succ. Vieira Alain

GYPSERIE - PEINTURE - PAPIERS PEINTS



174, route de Vernier  
1214 Vernier

Tél. 022 341 19 54  
Fax 022 341 47 33  
Natel 079 202 22 05

## Ecole BER Genève

Classes du CYCLE et  
10<sup>e</sup> degré préprofessionnel  
*paramédical* ou en  
*économie*

A votre service  
depuis 1952

Cours d'été  
Examens de Fribourg  
Français pour étrangers  
Secrétariat *médical*

Centre ville  
Petits effectifs

Appelez le 022 340 12 81 - 16, Gutenberg

## NOS TARIFS PUBLICITAIRES

1/12	page	CHF	110.-
2/12	page	CHF	220.-
1/4	page	CHF	300.-
1/4	page 3ème de couverture	CHF	330.-
1/3	page	CHF	400.-
1/2	page	CHF	560.-
1/2	page 3ème de couverture	CHF	600.-
1	page	CHF	1000.-
1	page 3ème de couverture	CHF	1200.-



PARKING ASSURÉ GRATUIT

LE FIT SYMPA !!!

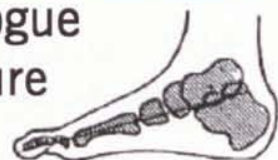
OUVERT 7JOURS /7

LES FÊTES SONT PASSÉES...  
LES KILOS SONT RESTÉS !

~~CHF 849.-~~  
CHF 790.-

TOUTES HEURES  
TOUTES PRESTATIONS

## Podologue Pédicure



Lara Branchetti  
7, ch. des Coquelicots  
1214 Vernier  
022 341 01 00  
Parking Carrefour

Soins pédicureaux  
Semelles orthopédiques  
Réflexologie, Reiki, agréée ASCA

Plutôt que des somnifères,  
prenez nos fenêtres  
antibruit.

Nous améliorons la qualité de votre vie.

Vous laisserez le bruit à l'extérieur et votre intérieur  
n'en sera que plus agréable.

Votre spécialiste:



Robert Vuillaume SA  
Menuiserie - Charpente  
Route de Montfleury 13  
1214 Vernier  
Tél. 022 796 94 50

Toujours des idées d'avance.

**EgoKiefer**  
Fenêtres et portes

## G. SARACINO

GYPSERIE - PEINTURE - PAPIERS-PEINTS



Tél. 022 341 08 43  
Fax 022 341 67 72  
Natel 079 203 99 62

2A, ch. du Sorbier - 1214 Vernier

Atelier :  
46, rue Virginio Malnati - 1217 Meyrin



Union Démocratique du Centre du Canton de Genève

## Vos impôts communaux sous la loupe

### Savez-vous que

- Vernier jouit d'une fiscalité favorable pour ses propres caisses,
  - Vos contributions sont parmi les plus élevées du Canton, même Meyrin ou Genève ville prélèvent **10%** de moins que Vernier. Seules Avully, Chancy et Russin sont plus gourmandes encore,
  - Si vous exercez une activité professionnelle dans une autre commune, **80%** de vos contributions reviennent à Vernier, contrairement à Meyrin et Genève ville qui ne récupèrent guère que 45% et 26% respectivement,
  - Sur les bases de janvier 2001, la population a progressé de quelques 4% en 5 ans,
  - Durant cette même période, le budget de fonctionnement de la Commune a, lui, augmenté de **16%**, pour atteindre **74.5 millions** de francs, en 2006,
  - Dans le cadre de ce budget, un secteur se distingue par sa voracité. En effet, les services de la petite enfance, jeunesse, maisons et centres de quartier, engloutiront **13 millions** de francs, une progression de **67%** par rapport aux **7.7 millions** dépensés en 2001,
  - Simultanément, l'Administration Générale de la Commune prévoit un budget de 8,7 millions pour cette année, de **45%** supérieur à 2001,
  - Par secteur, l'enseignement accuse la plus faible progression avec **4.1%** au dessus de 2001,
  - La dette communale atteindrait 115 millions de francs en 2006, ce qui coûtera dès lors quelques **4.3 millions** de francs en intérêts annuels, presque autant que la somme attribuée à la Sécurité Publique. Celle-ci disposera d'un budget de **4.8 millions**, qu'elle partage avec la Police Municipale qui devra jongler avec **1.7 millions**.
- Si, après lecture de ces chiffres, le doute vous envahit, sachez que les partis de gauche travaillent assidûment sur de nouveaux projets pour mieux et plus vite dépenser ce qui n'est pas encore gagné. Ainsi, une somme de 30 mille francs a d'ores et déjà été ajoutée au budget pour une fête visant les futurs votants étrangers de la commune. De plus, si le projet est accepté, de nouveaux crédits seront nécessaires pour un service de statistiques, pompeusement baptisé «Observatoire de la Sécurité».
- L'UDC Vernier constate que l'évolution des comptes reflète la vision politique du Conseil Administratif, majoritairement à gauche.
  - L'UDC a invité le Conseil Municipal en mars 2004, à mettre un frein à l'endettement en adoptant un autofi-

nancement des investissements par les amortissements économiques inscrits au budget de fonctionnement, sans avoir recours à l'emprunt.

Si aucun autre parti n'a suivi notre démarche, les élucubrations d'un Conseiller municipal socialiste, parlant au nom de la gauche, sont sans équivoque :

*Extrait du PV de la séance du Conseil Municipal du 9 mars 2004 :*

**« Les autorités municipales ne doivent pas être privées de toute possibilité de présenter des idées parfois farfelues. Ils doivent pouvoir élaborer des projets sans crainte. »**

- L'UDC a soutenu, en janvier 2005, l'instauration d'un moratoire sur l'ouverture de nouvelles crèches qui, malgré l'ire de la gauche, a été prise en considération par le Conseil Municipal (lire PV du 25 janvier 2005). Tombé dans le collimateur de la Commission Sociale, ce projet a finalement été vidé de son sens pour faire place, encore une fois, à une étude portant sur les structures existantes.

- Quitte à passer pour des grippe-sous, l'UDC Vernier défend une gestion plus prudente des deniers publics pour vous, contribuables, qui accomplissez vos devoirs avant de réclamer vos droits.

Ruth H. Kaelin  
Conseillère municipale



## Ferme du Lignon

### Fallait-il acheter cette ferme la tête dans le sac ?

Le Conseil municipal a étudié, le 20 décembre 2005, un projet de délibération visant à l'acquisition de la « ferme du Lignon » pour le prix de 1'800'000 frs.

Ce projet intéressant devait être pris en considération mais n'aurait jamais dû être traité pendant la séance plénière du Conseil, les approches partisans ne permettant pas d'aborder cet objet avec toute la sérénité et l'objectivité nécessaires.

#### Historique

En octobre 2004, le Conseil municipal invitait le Conseil administratif à déposer une demande de renseignements au DAEL visant à obtenir une modification d'affectation ou un décret d'utilité publique sans modification du régime des zones pour la parcelle de la ferme du Lignon, afin d'étudier l'opportunité d'y réaliser des équipements publics incluant un centre didactique comprenant le regroupement des animaux du jardin Robinson, un centre de quartier, un local pour les jeunes et une ludothèque. Les démarches auprès de l'hoirie ( 25 membres ) ont pris un certain temps, ce qui est normal. Un bureau d'architectes a élaboré

une étude de faisabilité et déposé son rapport le 12 décembre 2005.

De ce rapport il ressort que, en plus de l'acquisition proprement dite de la parcelle et de la ferme, les coûts de transformation pourraient s'élever à environ 10 millions de frs (plus ou moins 15 %).

L'exploitant actuel est au bénéfice d'un bail jusqu'en 2011 et désire finir ses jours sur ce site.

Le service des monuments et des sites estime que le changement d'affectation est possible, pour autant que les bâtiments aient un intérêt patrimonial. Conditionnel qui laisse songeur.

Il appert que le changement d'affectation n'est pas acquis au regard de l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et des dispositions relatives à la protection des zones agricoles. Dans cette optique, le Conseil administratif a informé le Conseil municipal qu'il n'était pas favorable à l'acquisition de cette ferme.

#### L'aspect politique

La nécessité de réaliser des équipements publics au Lignon est évidente mais les élus ont-ils le droit d'acheter

un bâtiment qui engendrera à terme une dépense d'environ 10 millions sans avoir la garantie de pouvoir en faire l'usage prévu ?

**Les libéraux** ont estimé une telle attitude comme irresponsable.

Le projet de délibération initial prévoyait une offre d'achat conditionnée à l'absence de référendum et à l'obtention, dans un délai de douze mois, d'une modification d'affectation ou d'un décret d'utilité publique afin d'y réaliser des équipements publics.

La majorité d'occasion (socialistes, écologistes démocrates-chrétiens et radicaux) a supprimé ces conditions et voté l'acquisition la « tête dans le sac ».

**Les libéraux** ont estimé une telle attitude comme incohérente.

Ainsi **les libéraux, fidèles à leur programme** et désireux de ne pas gaspiller les deniers publics, ont refusé l'achat de la ferme.

Monique Mattenberger  
Conseillère municipale libérale

**LES LIBÉRAUX DISENT CE QU'ILS FONT ET FONT CE QU'ILS DISENT**



Association de Vernier

## Bonne et heureuse année 2006

Le PDC de Vernier vous souhaite une bonne et heureuse année 2006. Nous tenons à remercier celles et ceux qui nous ont soutenu directement ou indirectement tout au long de l'année écoulée.

Le travail politique n'est pas une mince affaire, surtout dans le climat que connaît aujourd'hui Genève, partant Vernier et ses 32'000 habitants. L'homme politique, est une race en voie de déconsidération et de disparition. Nous le regrettons car nous nous sommes battus becs et ongles afin de défendre nos valeurs avec à la clef des succès dans nombre de projets, dont voici quelques exemples parmi d'autres :

### Motions déposées par le groupe PDC :

- Décharges illicites dans les Jardins du Rhône, soit la fermeture et la remise en état de deux décharges illicites en zone de forêt;
- Le respect ça change la vie, soit l'adhésion de la commune à l'Association «Le respect ça change la vie»;
- Accessibilité des immeubles Nos 1 à 53 de l'avenue du Lignon en cas d'incident majeur, soit l'étude d'un itinéraire de substitution et de la résistivité des voies d'accès aux façades des immeubles du Lignon par les véhicules et les personnels d'intervention d'urgence;
- Un cadre de vie agréable par la lutte contre les tags et graffitis;
- Acquisition d'un immeuble à Vernier-Village, afin que la Fondation des Maisons Communales de Vernier puisse étendre ses activités à des objets déjà bâtis et d'exploiter les droits de préemption légaux dont la

commune dispose;

- Acquisition de la Ferme du Lignon et de ses dépendances afin de préserver un patrimoine bâti intéressant, de créer un centre didactique dans des bâtiments appropriés et de réaliser un centre de quartier dans le centre historique et géographique du Lignon.

### Principales délibérations administratives soutenues par le PDC :

- Octroi d'un droit de superficie pour l'implantation d'Ikea à la Renfile compte tenu de l'aspect macro économique prépondérant;
- Préavis aux projets des plans localisés de quartier : «Pailly», «Ecu», «Esplanade», «Croisette», «Usine-à-Gaz», soit la valorisation des zones concernées après leur examen micro-économique ;
- Dérogations aux rapports de surface de divers projets : «Canada», «Bois-Jacquet», «Bois-des-Frères», «Crotte-au-Loup», soit la préservation de la zone villa et la valorisation des parcelles concernées en tenant compte de la qualité des projets dans le cadre des contraintes étatiques;
- Crédit pour l'aménagement des zones 30 de la commune en vue de la hiérarchisation des voies de circulation et de la sécurité routière;
- Crédit pour la création d'un contrat de quartier au Lignon avec un projet redimensionné et limité dans le temps permettant de mesurer l'impact de diverses réalisations de groupes d'intérêts du quartier;

### Principales délibérations administratives combattues par le PDC :

- Refus d'acquérir la parcelle No 4840 de Vernier (av. de Pailly 25) au

prix de CHF 5'200'000.- proposé par le CA alors que la valeur vénale de ce bien-fonds est de CHF 4'500'000.- au maximum;

- Refus de la modification du régime des zones «Les Communs» et «Champs-Prévost», afin d'éviter de sacrifier des zones de verdure et d'habitat individuel appréciées par ses riverains et ses occupants, pour créer de nouvelles zones destinées immanquablement à devenir des dépôts.

Notre action politique s'est concentrée sur nos valeurs de justice, de vérité, de dignité, de respect et de solidarité. Nous sommes déterminés à poursuivre dans cette voie.

Dans le courant de l'été 2006, notre Comité va organiser la campagne électorale en vue du renouvellement du Conseil municipal, puis du Conseil administratif au printemps 2007. Nous sommes à l'écoute de vos projets, de vos préoccupations et de vos idées. N'hésitez pas à nous contacter en nous faisant part de vos intérêts; il en va de la politique communale de proximité que nous défendons. Et puis, n'hésitez pas à nous rejoindre si un engagement vous tente, votre aide nous sera précieuse.

Que nos meilleurs vœux vous accompagnent pour 2006.

Pierre Terry, Conseiller municipal  
[pierre.terry@vernier.ch](mailto:pierre.terry@vernier.ch)

Yves Magnin, Conseiller municipal  
[magnin@etude2rotisserie.ch](mailto:magnin@etude2rotisserie.ch)

Jean-Pierre Zanatta, Conseiller municipal  
[jean-pierre.zanatta@vernier.ch](mailto:jean-pierre.zanatta@vernier.ch)



## Pour un renouveau de la TV de proximité à Vernier !

Lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 24 octobre, a été prise en considération, par 20 OUI (PS, Verts, ADG, UDC) et 13 NON (PDC, RAD, LIB, 1 ADG) la motion « Pour un média de proximité au service des Verniolans », présentée par le **Parti Socialiste**, et qui devrait rapidement doter notre commune d'un moyen de communication moderne, au service de la population.

Actuellement, la commune de Vernier dispose d'une télévision locale, Canal 29, qui produit une émission hebdomadaire et émet en boucle un programme infographique préenregistré. L'association de diffusion responsable, constituée uniquement de bénévoles, n'est pas en mesure d'augmenter son offre de services avec les moyens dont elle dispose. Un média de communication aussi important qu'une TV locale peut et doit être

mieux exploité pour le service à la population.

La commune de Vernier compte plus de 30'000 habitants, sur des quartiers géographiquement dispersés : Avanchets, Lignon, Vernier, Libellules, Châtelaine, Aire, Cointrin. Elle est riche de populations diverses, aussi bien par les origines que par les niveaux d'aisance (salariés, artisans, chômeurs, étudiants). La motion déposée doit permettre d'aboutir à un projet de média audiovisuel de proximité, facteur de cohésion sociale et qui renforce le sentiment d'appartenance à notre commune.

**TV à but social** : Vernier possède une importante vie culturelle, sportive et associative. La prospérité de cette vie associative doit s'exprimer et refléter la vie démocratique de notre commune. Il faudra traiter prioritairement les sujets liés à la réinsertion sociale et professionnelle, et contribuer à renforcer le tissu asso-

ciatif existant en le mettant en valeur, par exemple à l'aide de reportages et d'annonces informatives.

**TV et les jeunes** : L'énorme intérêt des jeunes pour ce média est incontestable. La dynamique qu'une formation dans l'audiovisuel peut apporter à l'insertion sociale et professionnelle de nombreux jeunes n'est pas négligeable. En la matière, une collaboration avec la Haute Ecole d'Arts Appliqués (HEAA) de Genève, pourrait apporter une certification formelle à cette formation.

**TV du citoyen** : Administrateur et principal bailleur de fonds, le Conseil municipal devra garantir la parfaite neutralité et indépendance de la ligne rédactionnelle. En sus, il s'assurera que les habitants puissent s'exprimer sur « leur média » et que ce dernier soit bien le vecteur du quotidien du citoyen Verniolan.

**La section de Vernier du Parti Socialiste vous transmet à toutes, concitoyennes, camarades et amies et à tous, concitoyens, camarades et amis tous ses Vœux de Bonheur pour l'Année 2006**

Nous nous efforcerons encore plus que par le passé d'être près de vous, à votre écoute, de réagir à vos propos efficacement, de promouvoir la solidarité avec tous ceux qui ont besoin de soutiens et de nous battre pour améliorer la vie quotidienne de toutes et tous, quel que soit leur origine, religion et condition sociale. N'hésitez pas alors à nous contacter !!!

Consultez notre site Internet pour les dernières actualités et nos propositions : [www.ps-ge.ch/vernier](http://www.ps-ge.ch/vernier)

**Solidaires passionnément et responsables !**

**Parti Socialiste de Vernier**

p.a. Righenzi-Eggenberger Ruth  
Av. du Lignon 49, 1219 Le Lignon  
Email : [socialistevernier@yahoo.fr](mailto:socialistevernier@yahoo.fr)  
Tél. 079 780 24 70



## L'hiver en vert !

Comme 2005, l'année 2006 et la deuxième période de la législature 2003-2007 s'annoncent sous les meilleurs auspices pour les écologistes verniolans et genevois.

Tout comme celui de l'élection des député-e-s au Grand Conseil, le **résultat des élections au Conseil d'Etat** est des plus encourageants - **deux Conseillers d'Etat écologistes, dont la réélection de Robert CRAMER, et l'élection à un premier mandat de David HILER**, alliés aux candidats socialistes Laurent MOUTINOT et Charles BEER (réélus) - permet d'espérer que les grands projets de la gauche genevoise vont se concrétiser sans plus de tergiversations: logements et aménagement du territoire créés dans le plus grand souci d'un développement durable, rénovation du système scolaire dans le but de meilleures compétences.

**A Vernier, les Vert-e-s s'engagent** à veiller très attentivement à ce que les études préalables, la mise en oeuvre

et la réalisation des projets votés par le Conseil municipal, se réalisent sans retard.

Leurs priorités vont à

1) **la création de logements adéquats dans un cadre arborisé et à l'écart des nuisances sonores, pour les familles et les seniors à revenus modestes**, dans l'esprit du nouveau Plan directeur communal;

2) **la réalisation de parcours piétonniers adaptés aux personnes handicapées, aux seniors et aux familles**, faisant l'objet du postulat approuvé par l'ensemble des partis du Conseil municipal - dont le développement de pistes cyclables séparées des chemins piétonniers - et

3) **la mise en oeuvre de mesures favorisant l'intégration** des jeunes et des familles, ceux d'ici comme ceux venus d'ailleurs: **formation, emploi, égalité des genres et éducation citoyenne**, ainsi qu'une **amélioration**

**des transports publics favorisant la convivialité** entre quartiers.

Les Vert-e-s de Vernier vous remercient sincèrement de votre soutien et vous souhaitent une belle et bonne année 2006. Ils sont à votre disposition pour toute question et se réjouissent de vous rencontrer.

Nicolas ROLL  
Conseiller municipal,  
chef du groupe écologiste verniolan

Andrée DALL'AGLIO  
Conseillère municipale  
Contact: [verte.ada@bluewin.ch](mailto:verte.ada@bluewin.ch)  
tél. + fax: 022 797 57 37

Otto CADUFF  
Conseiller municipal,  
Secrétaire du Bureau du Conseil municipal

## Echo des clubs d'aînés

### L'Escalade et Noël dans les clubs d'aînés de la commune

Chaque année, les comités mettent sur pied l'organisation de ces deux commémorations pour, d'une manière ou d'une autre, ponctuer joyeusement l'année écoulée et pour le plus grand plaisir des aînés membres de nos clubs.

Nos autorités y concourent elles aussi grandement en nous offrant les marmites et les bûches et en déléguant l'un ou l'autre de leurs édiles pour nous transmettre leur message approprié.

N'oublions pas non plus nos paroisses tant catholiques que protestantes qui, à la Noël, baignent l'atmosphère d'un brin de spiritualité et dont les divers orateurs sont sûrs de bénéficier d'un chaleureux accueil et d'une écoute attentive.

Quels bons instants passés durant ces deux célébrations ! C'est la récompense méritée aux efforts consentis par bien des membres pour leur préparation et leur réussite pour le plus grand plaisir de nos aînés.

#### A Vernier-Village, par exemple

Pour notre plus grand bonheur, notre club a vécu un mois de décembre exceptionnel ! Le mercredi 14, le repas de l'Escalade a rassemblé plus d'une soixantaine de nos sociétaires, enchantés par sa bien facture, et partagé dans la joie et la bonne humeur. Une brève vidéo sur l'Escalade a rencontré un franc succès et le bris de la marmite qui s'en est suivi, accompagné d'un vibrant « Cé qué

l'aino », ont bellement ponctué la liesse générale avant que tout un chacun ne se livre à de passionnantes parties de cartes pour les uns et à d'amicales et intenses discussions pour les autres, tous déterminés à clore le plus agréablement possible cette rencontre.

L'après-midi s'étira ainsi peu à peu, puis les rangs s'éclaircirent et chacun regagna son logis, content de ces bons moments passés au club.

Quelques jours plus tard, vendredi 23, la fête de Noël a encore réuni un bon nombre de membres. Elle fut égayée, dès 14h, par les productions musicales et poétiques de deux clas-

ses enfantines, fortes de 34 voix juvéniles, sous l'experte direction de deux maîtresses aussi charmantes qu'attentives. L'émotion et l'admiration planaient dans l'assistance qui les a applaudies à tout rompre. Sitôt le spectacle terminé, on leur servit le goûter, tandis que les aînés partageaient la bûche traditionnelle.

Puis les enfants et leurs maîtresses nous quittèrent, nantis d'un petit cadeau, alors que nos aînés s'adonnaient à leurs distractions favorites et avant, bien plus tard, de se retirer avec le souvenir ému de ce charmant après-midi.

Claude Honegger



*Le club de Châtelaine-Balexert a également eu le plaisir d'accueillir des écoliers pour sa fête de Noël*





Les membres du club des Libellules ont cassé la marmite

## Au Club du Lignon

Mercredi 21 décembre 2005, la salle du 12<sup>ème</sup> étage du Club des Aînés du Lignon, toute décorée pour la circonstance, accueillait 82 personnes pour fêter Noël.

Nous avons été honorés de la présence de M. Apothéloz, Conseiller administratif de Vernier, qui nous a dit tout le plaisir qu'il avait à être parmi nous année après année et sa satisfaction de constater la parfaite organisation de la manifestation.

M. Georges Rossé, vice-président du Club, a encore salué la présence de Mme Oberson, responsable du Service de la Petite-Enfance de la commune, de Mme Demierre, responsable de la Crèche et de la préparation des repas, de Mme Mattei, vice-présidente de la Fédération Genevoise des Clubs d'Aînés. Il a remercié chaleureusement Mme Jeannine Kanceff et

Mme Iris Rossi ainsi que tous les bénévoles pour le travail accompli afin que cette fête de Noël soit réussie. Bravo, Mesdames et Messieurs !

Après un excellent repas, notre chorale Divertimento a chanté quelques très belles chansons qui furent particulièrement appréciées. Puis, les enfants de l'Ecole du Lignon, sous la direction de leurs maîtresses, ont réjoui l'assistance avec des chants de Noël que toute la salle a repris en chœur. Sous des applaudissements nourris et mérités, tout ce petit monde est ensuite allé prendre le goûter qui lui était réservé dans une salle annexe.

Félicitations à tous et à Noël prochain!

Georges Rossé, vice-président

### ■ Club de Châtelaine-Balexert

Av. de Crozet 39  
1219 Châtelaine  
Tél. 078 831 50 40  
Réunions les mardi, mercredi et jeudi de 14h15 à 17h15

### ■ Club des Libellules

Ch. de l'Usine-à-Gaz 10  
1219 Le Lignon  
Tél. 022 797 13 97  
Réunions les lundi, mardi et jeudi de 14h à 17h30

### ■ Club du Lignon

Av. du Lignon 50-53  
1219 Le Lignon  
Tél. 079 767 41 21  
Réunions les mardi, mercredi et vendredi de 14h à 17h

### ■ Club de Vernier-Village

Ch. de Champ-Claude 6  
1214 Vernier  
Tél. 022 341 03 48  
Réunions les mercredi et vendredi de 13h30 à 17h

## L'agenda des aînés

**Un tournoi de jass**, chibre sans annonce, ouvert à tous les retraités et aux personnes bénéficiant de l'AI, sera organisé par les 5 clubs de la commune le mercredi 15 mars 2006 de 14h précises à environ 17h au club des aînés de Châtelaine-Balexert, avenue de Crozet 39.

Remise des prix en fin de tournoi. Buvette à prix modérés.

**Inscriptions individuelles ou par équipe de deux personnes dans tous les clubs d'aînés jusqu'au 10 mars.**

## Association pour la sauvegarde du patrimoine de Vernier-Village

Le 3 octobre 2005, une nouvelle association a été créée à Vernier : l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Vernier-Village, l'ASPeV.

Définie par ses statuts, cette association a pour but :

- La sauvegarde de la mémoire collective.
- De répertorier et mettre en évidence le patrimoine culturel, immobilier et foncier.
- De s'occuper ou connaître tous les sujets ayant pour objet direct ou indirect, le patrimoine communal, proche ou éloigné du Village de Vernier
- De la préserver, dans la mesure de ses moyens.
- De faire connaître ce patrimoine par le biais de tous les moyens médiatiques.

Et voici son comité :

Mme Annie Zufferey-Patthey, présidente

M. Georges Baechler, vice-président

M. Gilbert Pahud, secrétaire

Mme Monique Baechler, trésorière

Mme Catherine Del Castello

Mme Hélène Piguet

M. Michel Gardello

M. Olivier Oberson

M. Stéphane Grégori

M. Christophe Grégori

Webmaster : M. Laurent Piguet

On peut adhérer à cette association en écrivant à : ASPeV, case postale 407, 1214 Vernier ou par l'intermédiaire de son site [www.aspev.ch](http://www.aspev.ch). Le montant de la cotisation annuelle est de CHF 20.- par personne. Le verse-

ment direct de ce montant au CCP 17-618206-8 permet de devenir automatiquement membre de cette nouvelle association.

Pour ses débuts, l'ASPeV présente sur son site différents sujets qui lui semblent en relation avec la notion de patrimoine. On a repris pour cela des articles qui ont paru durant une dizaine d'années dans l'ancien journal communal « Actualités Vernier ». Sous la signature du Comité qui gérera

alors l'AIVV. En effet, il n'est pas défendu de montrer une deuxième fois ce qui a intéressé les lecteurs et de mettre en évidence les liens qui peuvent exister entre ces objets et les buts définis par l'ASPeV.

Nous remercions les personnes qui ont déjà manifesté leur intérêt pour notre nouvelle association.

Le Comité de l'ASPeV présente à tous ses vœux les meilleurs pour 2006.



*Le patrimoine, c'est aussi l'héritage commun; les archives en font partie et les documents photographiques sont de leur domaine. Il ne faut pas craindre d'en amener encore et toujours. Ici : 2002, la dernière moisson*

# La Bourse et ses pièges

Selon une récente étude, les investisseurs ne tireraient pas les leçons de leurs erreurs et conserveraient en permanence une approche erronée de la Bourse. Même les gestionnaires professionnels responsables d'importants capitaux de caisses de pension tombent parfois dans les pièges classiques.

Un impair, évitable mais très souvent commis, est le manque de diversification. Une étude de l'Université de Zurich a montré que les investisseurs helvétiques ne détenaient en moyenne que des actions de trois entreprises différentes en 2004, alors qu'une répartition sur 15 titres différents leur permettrait de réduire de près de moitié le risque lié à leur portefeuille. De plus, la diversification devrait également se faire en termes de régions, de monnaies et de branches.

Or, nombre d'investisseurs se contentent de miser sur le marché national ou sur leur propre monnaie de référence. Ainsi, 40% des personnes interrogées placent leur argent unique-

ment dans des actions suisses. Ce réflexe est dicté par la peur de l'inconnu et le repli sur ce qui est familier. Malheureusement, les fluctuations des différents titres d'un seul et même marché sont très étroitement liées. Investir exclusivement dans un pays revient en conséquence à cumuler inutilement les risques.

Certaines erreurs de placement sont également dues à la tendance à surestimer ses propres connaissances de la Bourse. Les victimes de ce phénomène non seulement courent des risques plus importants et perdent de vue la structure optimale de leur portefeuille, mais affichent également une forte propension à remanier plus souvent ce dernier. Or les frais liés à ces ajustements peuvent vite réduire à néant la performance enregistrée.

L'«aversion aux pertes» induit des erreurs de placement supplémentaires. Il pousse les investisseurs à conserver les titres pénalisants au-delà du raisonnable et à espérer que le temps finira par compenser les pertes. Mais ces dernières prennent parfois des proportions considérables.

Il n'est pas rare non plus que les spéculateurs se laissent séduire par les «bons tuyaux» de leurs amis vantant des rendements miraculeux. Or, sur des marchés aussi efficaces que celui de la Suisse, les informations disponibles sur les entreprises sont déjà contenues dans les cours actuels des titres. Il est peu probable qu'un simple ami puisse en savoir davantage que les analystes, journalistes économiques et autres opérateurs du marché disposant d'une longue expérience de la Bourse.

Enfin, les adages boursiers qui suggèrent une saisonnalité des rendements des actions, sont autant de sources de méprise.

Alors si la Bourse vous attire, n'hésitez pas à contacter votre conseiller !

Banque Raiffeisen Genève Ouest  
**Agence de Vernier**  
 Route de Vernier 184  
 1214 Vernier  
 Tél. 022 930 91 91



**Un conseil en placement  
 qui a de l'envergure.**

**Ouvrons la voie**

Avec Raiffeisen, vos placements prennent de la vitesse. Grâce à notre compétence, notre savoir-faire et l'accès à un réseau international de placement et d'analyse, nous recherchons la solution de placement qui répond à vos besoins et à vos objectifs financiers. Pour que votre capital ne cesse de fructifier. Profitez d'un conseil compétent et personnalisé, qui a de l'envergure.

## Escalade et bricolages à Vernier-Village

### Matinées bricolage

Certains d'entre vous connaissent déjà les matinées bricolages organisées par l'Association des parents d'élèves de Vernier-Village (APEVV) qui ont lieu environ 3 à 4 fois dans l'année les mercredis matin.

Pour ceux qui ne les connaissent pas encore sachez, qu'en tant que membre de l'association, vos enfants ont le droit d'y participer. On y fait de super bricolage. Par exemple, pour cette fin année, les enfants ont eu l'occasion de confectionner, aidés par les organisatrices, leur calendrier de l'Avent.

C'est vraiment avec joie et bonne humeur que se passent ces matinées et les enfants prennent beaucoup de plaisir à y participer

N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour plus de renseignements et pour inscrire vos enfants si vous le souhaitez

### Escalade : vendredi 9 décembre 2005

Pour la cinquième année consécutive, l'APEVV, avec la collaboration du parascolaire, des enseignants et des concierges des écoles du village, a organisé la fête de l'Escalade.

C'est environ 700 élèves qui ont participé au cortège aux flambeaux accompagnés de leur parent. A leur retour, saucisses, pain / fromage, vin chaud, pâtisseries et boissons attendaient petits et grands, sans oublier la traditionnelle soupe de l'Escalade, le tout dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Comme vous avez pu le constater, la bise et le froid ont quelque peu en-



gourdis les participants mais le nombre de personnes et surtout le sourire de nos enfants ont réchauffé l'atmosphère.

Un grand merci à tous ceux qui nous ont permis d'organiser une fête au sein d'un village uni : Boucherie Menuz, Boulangerie Paquier, Café Tonus, la Clé-de-Sol, Fromagerie Müller et la commune de Vernier.

Nous tenons également à remercier chaleureusement tous les parents

bénévoles qui sont venus nous donner un précieux coup de main à la préparation, au service, au rangement et pour la confection des pâtisseries. Sans vous et votre aide, une telle fête ne serait pas possible.

Pour le comité de l'APEVV :  
Sébastien Ruffieux, Président  
Case postale 404 – 1214 Vernier  
[www.apevv.org](http://www.apevv.org)



# Jo Excoffier, metteur en scène de l'Echo de Vernier, est décédé

Il nous a quittés un samedi matin, le 14 janvier 2006.

Lorsque nous lui avons confié le texte de «La Grande Roue», un soir du mois de mars 2005, alors qu'il était venu assister à une représentation d'«Oncle Vania», nous étions inquiets de savoir s'il accepterait d'en assurer la mise en scène.

Le lendemain, il nous disait que, rentré à son domicile après minuit, il avait voulu jeter, en travers, un petit coup d'oeil à la pièce et qu'il n'avait plus pu s'en détacher avant la fin de sa lecture.

Car la pièce de Havel répond bien à la définition qu'il se faisait de ce qu'est une comédie : « Pièce de théâtre,

film, destinés à provoquer le rire par la peinture des moeurs, des caractères ou la succession de situations inattendues». Mais c'est aussi une satire dans laquelle Havel démonte les mécanismes de la corruption et des petites ou grosses «combines» des dominants de son époque. L'ironie, le rire, l'inattendu guettent le spectateur à chaque coin du plateau.

Jo Excoffier s'est immédiatement trouvé sur la même longueur d'onde que notre décorateur François Capt. La complicité qui s'est établie entre eux s'est épanouie dans un dispositif scénique qui a permis d'offrir un écrin à chacun des six lieux où évoluent les personnages.

Son contact avec les comédiens s'est tout de suite établi dans un échange confiant d'intentions, d'idées, d'interprétation. Et, au fur et à mesure qu'il a appris à nous connaître, il a tenté de demander à chacun ce qu'il pouvait donner de mieux. Et c'est au moment où allait germer tout ce qu'il avait semé, que devaient éclore les semis répandus de la cour au jardin, que le jardinier s'en est allé, quelque part, très loin, très loin d'ici, là où un jour nous le retrouverons, au pays des oiseaux et des étoiles...

Théâtre de Vernier  
Albert Morard

## Du nouveau au quartier des Libellules

### Inauguration de la permanence du conseil d'immeuble

Un groupe d'habitants constitué en conseil d'immeuble, née à partir d'une grande réflexion et validé par les participants des « Ateliers de l'avenir », offre un espace d'écoute et de consultation lié à la vie dans le quartier.

Cet espace d'écoute et de consultation **démarre 1<sup>er</sup> février 2006 et se**

**tiendra un mercredi sur deux.**

Le conseil d'immeuble est à l'écoute des plaintes et projets des habitants pour une meilleure vie dans le quartier.

N'hésitez pas à venir nous consulter au 8, av. des Libellules 4<sup>ème</sup> étage appartement 17 de **17h30 à 18h30.**

### Cours de gym douce « Do-In »

Basés sur différentes techniques de respiration et exercices, pour un moment de détente tout en douceur à l'écoute de son corps.

Lundi de 14h à 15h et de 18h à 19h à la salle de paroisse protestante de Vernier

Abonnement pour 18 cours : CHF 180.- ou le cours de gym à CHF 20.- l'heure

Si ce cours vous intéresse, inscrivez-vous vite !  
au 022 344 61 50 ou  
079 681 92 09

## En février à l'Alibi...

- **Vendredi 3 février** repas à midi au cycle du Renard
- **Mercredi 8 février** atelier : concours de gâteaux
- **Vendredi 10 février**, sortie de LUGE NOCTURNE de 18h à 22h (sur inscription)
- **Mercredi 15 février** atelier : ombres chinoises
- **Vendredi 17 février** : repas à midi au cycle du Renard. L'ALIBI CUISINE ! Inscription sur place jusqu'au jeudi, prix : CHF 3.-.

### Vacances scolaires du 20 au 24 février sur le thème du carnaval

Ouverture de 9h à 18h tous les jours  
Repas à confectionner ensemble tous les jours. Prix : CHF 5.-.  
Lundi : bricolages

Mardi : bijoux et plumes et NUIT PYJAMA RESERVEE AUX FILLES (sur inscription)

Mercredi : bricolages

Jedi : bricolages et SORTIE DE SKI (sur inscription)

Vendredi : bricolages

Tous les mardis midi, présence de l'équipe d'animation lors des repas du GIAP dans les écoles de Vernier-Village

### Petit rappel de nos horaires :

Du lundi au vendredi de 16h à 18h  
Le mercredi de 10h à 18h accueil libre avec repas (CHF 5.-).

Contact et Info :

**Maison du quartier de Vernier-Village, 022.341.04.08** ou [mq.vernier@fase.ch](mailto:mq.vernier@fase.ch)

## Concerts au Lignon

Dimanche 5 février 2006 à 18h

Temple du Lignon, place du Lignon (derrière le centre commercial)

### Quatuor flûtes à l'or !

Teresita Angeloz  
Dominique Guignard  
Claude Majeur  
Béatrice Sierra

### Mozzartissimo

Parking place du Lignon ouvert  
Entrée libre - collecte

## Cours gym adultes

Nouveau : aéro-stretch (moitié musculaire, moitié stretch)

tous les mercredis de 20h à 21h au Bois-des-Frères, salle d'entraînement de gymnastique artistique, chemin de l'Ecu 35

CHF 150.- par trimestre  
1<sup>er</sup> cours d'essai gratuit

Pour plus de renseignements :  
079 306 85 42 ou  
079 817 69 05

## et à l'ABARC

Les horaires d'ouvertures jusqu'au 1er mars :

### A L'ABARC (rte de Vernier 151)

Le mercredi de 14h à 22h (avec repas du soir)

Le samedi de 14h à 19h

### Au BARAC (Via Coisson)

Mardi, jeudi et vendredi de 17h à 20h  
Fermé le jeudi 16 février

**Sortie de ski** : samedi 4 février et samedi 18 mars

**Concert** du groupe les **Ogres de Barback** le samedi 18 et dimanche 19 février à L'ALHAMBRA dès 20h

### VACANCES SCOLAIRES

Pas d'accueil libre à l'ABARC et au BARAC du samedi 18 février au lundi 27 février

Ouverture de l'accueil libre le mardi 28 février au BARAC de 17h à 20h

Contact : 022 796 21 01 ou [as.abarc@fase.ch](mailto:as.abarc@fase.ch)

## A la MACAV

Jusqu'au 18 février 2006

«Ainsi font... font... font... les petites mains...»

Classe de 2ème enfantine et 1ère primaire de l'école de La Fontaine à Chambésy

Rue du Village 48, 1214 Vernier  
Ouverture : lun-mer 14h30-17h30  
jeu-sa 9h-11h30 et 14h30-17h30

# Amitié et solidarité pour les personnes mentalement handicapées

Comme chaque année, la Fondation Cap Loisirs organise sa traditionnelle vente de badges à l'occasion de la St-Valentin, le lundi 13 février et le mardi 14 février 2006, en ville de Genève et dans les communes.

Le soutien sympathique et généreux apporté par la population à l'occasion de cette fête de l'amour et de l'amitié permettra de récolter des fonds destinés à l'organisation d'activités sportives, culturelles et artistiques pour les enfants, adolescents et adultes mentalement handicapés de notre canton.

La Fondation organise chaque année environ 250 séjours (week-ends, camps, centres aérés) pour plus de 400 participants. Des moniteurs qualifiés et dévoués les encadrent, assurant une prise en charge de qualité dans une ambiance détendue et cha-

leureuse. Ces activités ont en outre pour but de soulager les familles et l'entourage en leur fournissant des temps de récupération.

Cap Loisirs porte plus particulièrement ses efforts sur les centres aérés et lance un appel au public pour récolter des fonds afin de maintenir son activité.

Loustal, illustrateur de l'émotion et coloriste hors pair, a bien voulu dessiner les badges de cette nouvelle cuvée. Il expose son oeuvre à la Galerie Papiers Gras du 19 janvier au 18 février 2006.

Les badges sont **vendus au prix habituel de CHF 3.-**. Vous les trouverez dans les centres commerciaux, sur le site [www.caploisirs.ch](http://www.caploisirs.ch), ainsi qu'en pré-vente dans diverses institutions et entreprises.



Rappelez-vous qu'acheter et offrir les badges de Cap Loisirs à la St Valentin, c'est avoir le coeur en fête en témoignant de sa solidarité envers l'autre.

Pour la Fondation Cap Loisirs  
Patricia Bell  
Présidente au Comité d'action

## Vous cherchez des habits «chic, cool et pas cher»

Pour dames, demoiselles, ados, enfants et bébés.

Alors venez nous trouver tous **les mardis de 14h à 17h** (1<sup>er</sup> mardi du mois de 14h à 19h) à la bourse aux vêtements de Vernier-village.

Local dans l'école de Vernier-place.  
Tél. 079/443.57.50

## Apprendre à écouter son corps

En faisant de la gym, vous pourrez vous maintenir en forme et rencontrer plein de personnes sympas. Si vous aimez l'endurance, la souplesse et le stretching, la gym dames est faite pour vous.

Entraînements :  
Jeudi de 20h à 21h à l'école d'Avanchet-Jura  
Mardi de 19h à 20h15 et de 20h15 à 21h30 à l'école de Balexert

### Société féminine de gymnastique de Châtelaine

Monitrices :

Verena Loukili, tél. 022 796 35 47

Monique Grivet, tél. 022 343 74 48, le matin

Eva Houidi, tél. 022 797 52 58

Cotisation CHF 100.- par an,  
2 cours CHF 150.- par an

**9 et 10 février 2006**

**à 20h**

**Soirée-concert**

**Jazz des années 20**

**Salle des Fêtes  
du Lignon**

**Le Lignon, Genève**



**THE  
COTTON  
CLUB**

**SWISS YERBA  
BUENA CREOLE  
RICE JAZZ BAND + 4**

**Featuring**

**DUNCAN GALLOWAY**  
Crooner  
Ex Pasadena  
Roof Orchestra

**LES PRUNES**  
Trio vocal féminin

**TAP TWO**  
Duo de claquettes

Vente de billets: Globus, Stand Info Balexert et à l'entrée  
Commune de Vernier, service de la culture **022 306 07 80**